

AUTORISE : Saisies de jambes en enchainement de techniques

Les saisies de jambes, sont autorisées après une technique si celle-ci est réelle et bien différenciée dans le temps.

(Une technique réelle est une technique dont l'intention est de faire tomber. C'est le contraire d'une fausse attaque).

Les attaques en simultanées, ou quasi simultanées, avec prise de la ou les jambes sont interdites

Sanction : **HANSOKUMAKE**

Exemples :



AUTORISE : Saisies de jambes en contre attaque

Les saisies de jambes, sont autorisées en contre attaque.

Ces contre attaques sont autorisées qu'en enchainement d'une technique largement engagée par l'adversaire. Principes de Go No Sen. (Attaque en contre). Sans un contact des corps la saisie de jambe(s)est interdite.

Exemples:



EXEPTION :

La saisie de la jambe est autorisée lorsque l'adversaire est en position de garde croisée.

